

PROCES VERBAL

Présidence : Didier MARCHAND.

Membres présents :

Catherine GASTOU, Laurent BOUVET, Joseph BURDIN, Vincent DEDIEU, Marc FAYET, , Denis REPERANT, Claire FLORET (le samedi), Stéphane GARCIA, Alfred DEFONTIS, Sandrine JACQUES, Sabrina JONNIER DE HARO, Alain GHILONI, Jean-Claude LECLERC, Philippe LIMOUSIN, Joël MARTINEZ, Eric PIHET, Jean PONARD (le vendredi), Jean-Philippe POVEDA, Nicolas ROUGEON (le samedi), Marc TILLY, Yannick TIREL, Jean-Yves THIVER, Philibert MOUEZZA, Jacky TARENNE, Gilles ZOPPI.

Membres absent(e)s excusé(e)s :

Marie-Antoinette CANU, Stéphanie CATTOEN, Patrice ROY, Jean-Marie GAUDELET, Nathalie THIMEL BLANCHOZ, Claire FLORET (le vendredi), Jean PONARD (le samedi), Nicolas ROUGEON (le vendredi).

Invité :

Jacky MAILLOT, Directeur du pôle médical (le vendredi).

Invités excusés :

Marc MADIOT, Président de la LNC ; Jacky MAILLOT, Directeur du pôle médical (le samedi).

Membres du Bureau exécutif présents :

Michel CALLOT (Président de la FFC), Gilles DA COSTA (Trésorier Général de la FFC) le samedi par visioconférence, Yannick POUHEY (Secrétaire Général de la FFC) le vendredi, Eric JACOTE (Vice-Président), Marie-Françoise POTEREAU (Vice-Présidente), Ludovic SYLVESTRE (Vice-Président) le vendredi, Sylvain DUPLOYER (Vice-Président) le vendredi.

Membres du Bureau exécutif excusés :

Gilles DA COSTA (Trésorier Général de la FFC) le vendredi, Yannick POUHEY (Secrétaire Général de la FFC) le samedi, Cathy MONCASSIN (Vice-Présidente), Jean-Michel RICHEFORT (Vice-Président), Ludovic SYLVESTRE (Vice-Président), Sylvain DUPLOYER (Vice-Président) le samedi.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, Directrice administrative et financière ;
Magali DELLA SCHIAVA, Assistante du Président (le vendredi) ;
Anne LE PAGE, Directrice des activités sportives ;
Christophe MANIN, Directeur technique national ;
Christophe LAVERGNE, Directeur juridique ;
Jean-Jacques FRINOT, Chargé de missions auprès de la direction générale.

Personnel fédéral excusé : Magali DELLA SCHIAVA, Assistante du Président (le samedi).

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Didier MARCHAND souhaite la bienvenue aux membres. Il adresse ses vœux de prompt rétablissement à Marie-Antoinette CANU. Il s'étonne du nombre important d'absents et incite les membres au respect des engagements témoignés lorsqu'ils ont pris la décision d'être candidat au sein du Conseil fédéral. Puis il fait part de la démission d'Anne-Marie BUSSE.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DES 26 ET 27 JANVIER 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Didier MARCHAND sollicite un ou une volontaire. Joseph BURDIN se propose pour assumer la tâche de secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

Didier MARCHAND cède la parole à Michel CALLOT.

1. Statistiques des licences

Le Président de la FFC demande au Secrétaire Général de commenter l'état comparatif des situations arrêtées aux 31 mai 2018 et 2017. Yannick POUÉY souligne une diminution de 1.148 licences pour un total de 113.049 (-1,01%). Il se réjouit que les comités régionaux de La Réunion (+5,81%), Guyane (+5%), Corse (+2,46%), Bretagne (+2,03%) et Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,55%) maintiennent le cap à la hausse. Le cyclisme traditionnel est en recul de 3,92%. Le VTT (+3,14%) et le BMX (+2,91%) confirment leur progression.

Au rang des satisfactions, le Secrétaire Général mentionne la forte hausse des licences « autres » et « jeunes » (+ 1675 licenciés chez les moins de 18 ans). Puis il constate une régression de la pratique « loisir » : « pass'cyclisme open » (- 5,61%), « pass'cyclisme » (- 1,26%), « pass'sport nature » (-5,43%), « pass'cyclosportive » (-8,12%), « pass'loisir » (- 23,12%). Seule la catégorie « pass'sport urbain » est en hausse (+34,96%). La baisse affecte également fortement l'ensemble du corps arbitral : - 255 licences « arbitres », dont - 112 au niveau régional. Paradoxalement, l'ensemble des licences englobées sous le vocable « autres » enregistre une progression de 1003 unités. Ceci s'explique par le fait qu'il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical de non contre-indication pour obtenir ces licences.

Le total des licences « femmes » atteint le montant de 11.738 (- 23 unités). Neuf comités régionaux sur vingt enregistrent une légère hausse. Le VTT et le BMX sont en hausse de plus de 4% alors que le cyclisme traditionnel est en difficultés. L'ensemble de la catégorie « pratiquantes » est en baisse de - 3,9%.

2. Très bons résultats des cyclistes professionnels

Michel CALLOT souligne le très bon comportement des professionnels français sur route depuis le début de l'année. Il exprime sa grande satisfaction relative à la victoire de Julian ALAPHILIPPE à l'issue de la Flèche wallonne et au bon comportement de Thibaut PINOT sur le Tour d'Italie.

3. Championnats du monde de BMX

Le Président mentionne les excellents résultats obtenus par les athlètes français lors des récents championnats du monde de BMX, disputés à Bakou : doublé réalisé en catégorie « élites hommes » par Sylvain ANDRE et Joris DAUDET, titre junior pour Léo GAROYAN.

4. Succès des épreuves de Coupe du monde et Coupe de France de BMX organisées à Saint-Quentin-en-Yvelines

Michel CALLOT souligne la grande qualité de ces organisations et remercie les acteurs de ces succès sportif, populaire, financier et plus particulièrement Sylvain DUPLOYER, Anne LE PAGE et Jonathan NOYANT.

5. Prochains événements internationaux en France

Le Président de la FFC effectue un rappel des autres épreuves internationales organisées en 2018 en France : championnats d'Europe juniors de BMX à Sarriens, manche de Coupe du monde de VTT à La Bresse, manche de Coupe du monde sur piste à Saint-Quentin-en-Yvelines.

6. Congrès de l'Union Européenne de Cyclisme

Michel CALLOT rappelle que suite à l'élection de David LAPPARTIENT à la Présidence de l'Union Cycliste Internationale, le Suisse Rocco CATTANEO avait assuré la Présidence de l'Union Européenne de Cyclisme. L'assemblée générale de l'UEC, tenue le 11 mars 2018 à Istanbul (Turquie), l'a confirmé dans ses fonctions. Il déplore la décision prise récemment par le nouveau Président : l'UEC n'est plus membre du MPCC (Mouvement pour un cyclisme crédible). Il déclare que cette décision a été prise sans que les fédérations nationales membres de l'UEC ne soient consultées.

7. Réunion de la Confédération africaine de cyclisme

Le Président de la FFC relate son déplacement au Caire (Egypte) du 22 au 24 avril 2018, pour répondre à l'invitation du Docteur Wagih AZZAM, Président de la Confédération africaine de cyclisme. A cette occasion, il met en exergue le rôle important de la Fédération Française de Cyclisme au sein de l'Union francophone de cyclisme.

8. Relations entre la FFC et son ministère de tutelle

Michel CALLOT évoque le rendez-vous obtenu le mercredi 2 mai 2018 auprès de la ministre des sports, pour lequel il était accompagné de Marie-Françoise POTEREAU et Christophe MANIN. Il fait part de son optimisme concernant le financement de la manche de la Coupe du monde sur piste programmée cette année à Saint-Quentin-en-Yvelines. Il aborde les autres sujets importants évoqués avec Madame Laura FLESSEL : la part consacrée aux actions de développement comprise dans la convention d'objectifs, les relations entre la FFC et la Fédération française de cyclotourisme, les relations entre la FFC et la Fédération française de motocyclisme. Il déplore également le contexte de restriction budgétaire qui n'autorise pas le recrutement de cadres techniques supplémentaires figurant sur la liste complémentaire des reçus au concours de professeur de sport. Il évoque les démarches entreprises auprès de parlementaires pour trouver une issue favorable à ce dossier.

9. Réunion de la commission permanente du sport féminin

Le Président de la FFC rend compte de sa participation à cette importante réunion organisée le jeudi 26 avril 2018 au ministère des sports sur le thème du sport de haut niveau féminin et du sport professionnel féminin. Il insiste sur l'importance de pouvoir faire entendre la parole de la FFC au sein de cet organe.

10. Inspections générales de la FFC

Michel CALLOT communique des informations relatives à deux inspections récentes effectuées au siège fédéral par de hauts fonctionnaires du ministère des sports. Il précise

que la première était conduite par Fabien CANU et portait sur le sport professionnel. La seconde était consacrée au devenir des conseillers techniques et sportifs.

11. Réception d'une délégation sénatoriale au siège fédéral

Le Président de la FFC déclare avoir reçu 7 sénateurs au siège fédéral le mardi 17 avril 2018. Il expose les intérêts d'une telle démarche.

12. Audition du Président de la FFC sur l'impact des manifestations sportives sur les retombées touristiques

Michel CALLOT rend compte de son audition (le 23 mai 2018) par une mission conduite par des parlementaires. Il mentionne les principaux objectifs de cette démarche : comment maximiser et pérenniser les retombées touristiques des grands événements sportifs sur tout le territoire, comment favoriser les effets d'entraînement sur d'autres secteurs : tourisme d'achat, tourisme sportif, tourisme d'affaires, renforcer les moyens d'accueil des visiteurs.

13. Relations entre la FFC et le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)

Le Président de la FFC annonce que le CNOSF est très perturbé dans son fonctionnement par la mise en place de la nouvelle gouvernance du sport. Il précise que Jean-Michel RICHEFORT a représenté la FFC lors de la dernière assemblée générale du CNOSF. Puis il fait part de sa participation à de nombreuses autres réunions organisées avec les fédérations olympiques dans le cadre de la réforme de la gouvernance du sport français. Il explique que le financement du sport en France a subi une baisse de 60 millions d'euros en 2018. Il annonce que deux actions ont été conduites. La première a consisté en l'organisation d'un Congrès extraordinaire du CNOSF. Il précise que plusieurs réunions sont programmées en juillet 2018 au siège du CNOSF avec pour objectif de récupérer les 60 millions perdus et d'y ajouter une somme équivalente.

Concernant la gouvernance du sport, il précise que le schéma d'une agence composée de quatre acteurs se confirme. Cette agence sera décisionnaire dans la répartition des crédits attribués aux fédérations sportives. Deux activités seront gérées par l'agence : le développement, le volet « Performance 2024 » (confié à Claude ONESTA). Michel CALLOT insiste sur la nécessité pour les fédérations sportives de développer le sport à partir des licenciés et non à partir des pratiquants. Il fait part de vives inquiétudes pour ce qui concerne les moyens alloués à la partie développement des fédérations sportives.

14. Réunions entre la FFC et le COJO (Comité d'organisation des Jeux Olympiques)

Le Président de la FFC rend compte de deux réunions récentes. Le 17 mai 2018, Jean-Philippe GATIEN et le Président de la FFC ont essentiellement abordé les relations entre le COJO et le CIO (Comité International Olympique). Le 7 juin 2018, Michel CALLOT a rencontré Tony ESTANGUET. Le maintien des disciplines traditionnelles du cyclisme et l'ajout du cyclisme urbain au programme olympique ont été évoqués. Les projets de développement ont également été pris en compte. Des informations ont également été communiquées au sujet des centres d'entraînement permanents ayant vocation à accueillir les délégations étrangères. Les cahiers des charges pour ces centres seront prêts en octobre 2018. Au sujet de l'héritage olympique, Michel CALLOT affirme que la FFC va devoir produire un projet.

15. Relations entre la FFC et le ministère de la Défense

Michel CALLOT fait part de la réussite des négociations entreprises pour préserver de nombreux emplois, suite à l'arrêt de l'activité de l'équipe cycliste de l'armée de terre. Il rend compte de la cérémonie à laquelle il a participé le jeudi 31 mai 2018 avec Christophe MANIN. Il se félicite que quinze sportifs de haut niveau (contre douze auparavant) bénéficient d'une convention leur permettant de faire partie de l'Armée des champions, de disposer d'un statut très favorable à la poursuite de leurs activités sportives et intégrant des perspectives de reconversion professionnelle.

16. Modification du planning des réunions fédérales

Le Président de la FFC donne la parole au Secrétaire Général. Yannick POUHEY annonce que la prochaine réunion du Conseil national des Présidents de comités régionaux se tiendra une semaine plus tôt qu'initialement prévue : les 9 et 10 novembre 2018 et non les 16 et 17 novembre. La réunion annuelle des personnels administratifs des comités régionaux sera organisée au siège fédéral les 19 et 20 septembre 2018.

17. Congrès fédéral 2018

Yannick POUHEY remercie le Président et le personnel du comité régional des Pays de la Loire pour la réussite de ce Congrès. Il déclare que les différents ateliers se sont révélés fructueux. Il regrette que les compte-rendu n'aient pas tous été produits. Marc TILLY fait également part de sa satisfaction par rapport à cette réussite.

18. Conseil des Présidents de comités régionaux

Michel CALLOT rend compte de la réunion organisée le vendredi 13 et le samedi 14 avril 2018, laquelle a été appréciée par les Présidents de comités régionaux. Il réaffirme sa volonté d'organiser deux réunions par an. Il informe les membres de sa volonté de produire des échanges sur des thèmes essentiels pour l'avenir de la FFC.

19. Rencontre du Président de la FFC avec les Présidents des comités régionaux du Grand-Ouest

Le Président de la FFC annonce aux membres avoir été reçu le jeudi 1^{er} février 2018 par Jacky TARENNE, Président du comité régional du Centre Val de Loire, pour assister à une réunion à laquelle participaient également les Présidents des comités régionaux des Pays de la Loire, des Hauts de France, de Bretagne et de Normandie. Il fait part de l'intérêt de pouvoir ainsi échanger de manière informelle et d'être confronté aux réalités et particularités régionales.

20. Elections au sein du comité régional de Corse

Michel CALLOT informe les membres que Stéphane RUSPINI a été élu Président du comité régional de Corse à l'issue de l'assemblée générale constitutive tenue le 10 juin 2018.

21. Convention entre la FFC et la LNC

Le Président de la FFC rend compte des nombreuses réunions entre les deux parties, marquées par une bonne ambiance et des relations cordiales. Il fait part d'une volonté commune de respecter l'histoire, les attentes, les positionnements des deux parties dans le cadre des travaux préparatoires de négociations et de rédaction de la nouvelle convention à établir.

22. Distinction pour Alain CLOUET

Michel CALLOT annonce qu'Alain CLOUET, Secrétaire Général de la LNC, a reçu, lors d'une cérémonie organisée le samedi 9 juin 2018 à Cognac, la médaille de l'ordre national du mérite.

23. Réunion nationale des délégués régionaux à la sécurité

Le Président de la FFC rend compte de la réunion organisée par Nicolas ROUGEON, tenue le samedi 17 mars 2018 à Poitiers et à laquelle il a participé. Il fait part de sa déception relative à une participation numérique insuffisante. Il souligne néanmoins deux enseignements positifs : la qualité du travail réalisé en amont par la commission et Nicolas ROUGEON ; les sujets traités étaient très intéressants et bien préparés.

24. Distinctions pour deux arbitres

Michel CALLOT annonce que Mathieu IDELOT et Max MICHAUD ont été récompensés récemment par l'AFCAM (Association française du corps arbitral multisports).

25. Lutte contre la fraude technologique

Le Président de la FFC donne la parole à Ludovic SYLVESTRE. Celui-ci rend compte de la journée de formation des commissaires techniques à la lutte contre la fraude technologique, organisée le samedi 21 avril 2018 au siège fédéral. Il mentionne la participation active de Jean-Christophe PERRAUD à cette réunion et les informations techniques délivrées par ce dernier. Ludovic SYLVESTRE rend compte des contrôles déjà réalisés sur différentes épreuves et notamment lors des championnats régionaux sur route. Il remercie le Présidents de comités régionaux pour leur appui apporté dans ce domaine.

26. Relations entre la FFC et la Fédération française de triathlon

Michel CALLOT rend compte de sa participation à une réunion organisée avec des représentants de la Fédération française de triathlon, dans le but d'envisager la mutualisation de moyens (licence féminine, fraude technologique, etc ...)

27. Premiers championnats de France de VTT à assistance à électrique

Le Président de la FFC fait part de sa grande satisfaction suite à l'organisation des premiers championnats de France de VTT à assistance électrique, les 2 et 3 juin 2018 à Villard de Lans. Il souligne la qualité du spectacle fourni et le fait que deux anciens champions olympiques de VTT cross-country figurent sur le podium. Il souligne la forte implication d'Eric JACOTE, Joaquim LOMBARD et Benjamin CADET pour le succès de cet événement. Puis il rend compte des problèmes relationnels avec la Fédération française de motocyclisme.

28. Relations entre la FFC et la Fédération française de cyclotourisme

Michel CALLOT rappelle la tenue d'une réunion antérieure. Il fait ensuite état de la réception récente d'un courrier émis par la Présidente de la Fédération Française de Cyclotourisme, communique aux membres les principaux points de son contenu et affirme que ceux-ci ne reflètent pas la teneur des propos échangés lors de la dernière réunion. Il affirme que le nouveau sigle de cette fédération prête à confusion : FFV (Faites faire du vélo). Il fait part de son projet de rapprochement des deux fédérations, présenté à Madame la ministre des sports et aux dirigeants de la FFCT. Il fait état d'un combat politique à conduire avec un lobbying parlementaire.

29. Renégociation de la convention tripartite entre la FFC, « Vélopolis » et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le Président de la FFC effectue un rappel historique des conditions d'occupation des locaux du siège fédéral et d'utilisation du vélodrome national. Puis il communique des informations sur les décisions prises récemment par « Vélopolis ». Il annonce qu'outre la collaboration avec l'UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air), les dirigeants de « Vélopolis » ont décidé de s'adjoindre les services d'un mandataire : la société « Canopée ». Il rappelle l'important travail effectué en interne par les différents responsables de services pour la préparation de la renégociation de la convention tripartite. Il annonce avoir pris la décision de dénoncer la convention en cours, qui arrive à échéance le 13 décembre 2018, et déclare que les négociations prochaines nécessiteront un travail conséquent et un suivi très attentif.

V. RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU EXECUTIF

Michel CALLOT demande si des membres ont des questions à formuler par rapport au document mis à disposition.

Catherine GASTOU souhaite effectuer une mise au point au sujet du partenariat entre la FFC et « AG2R La Mondiale » en matière de paracyclisme. A ce sujet, le Président de la FFC fait part de la satisfaction des dirigeants du groupe « AG2R La Mondiale » de savoir

que suite au lancement de l'appel à projets, 25 dossiers aient déjà été déposés par les clubs et comités. Michel CALLOT présente ensuite quelques points de ce rapport.

1. Direction du développement et de la communication

1.1. Lancement de l'application « My coach vélo »

L'application mobile « My Coach Vélo » a été lancée le 9 mai 2018, dans un premier temps, et en exclusivité, auprès des licenciés, des clubs et des comités. Le Président de la FFC affirme que des améliorations techniques doivent être réalisées. Il se réjouit que la Direction technique nationale alimente le contenu de cette application. Il annonce que le lancement officiel de l'application finalisée (fonction communautaire en cours de réalisation) est prévu fin juin 2018 à l'occasion des championnats de France sur route.

1.2. Partenariats

Michel CALLOT rend compte de l'opération « Roulons ensemble », organisée conjointement avec ASO le 26 mai 2018. Celle-ci a concerné 45 clubs, auxquels il adresse ses remerciements. Il affirme que la réussite attendue n'était pas au rendez-vous et qu'il est nécessaire de parvenir à mobiliser davantage les clubs à s'inscrire dans une démarche d'accueil des nouveaux publics. Il attire aussi l'attention sur la nécessité de communiquer davantage et de choisir une date adéquate.

2. Direction des ressources humaines

Michel CALLOT donne la parole à Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS. Celle-ci présente les mouvements des effectifs entre le 1^{er} février et le 31 mai 2018.

EFFECTIF AU 01/02/2018	40					
			Fev-18	Mars-18	Avril-18	Mai-18
ENTREES						
MAILLOT Jacky	Médecine fédérale	Directeur du pôle médical fédéral	01/02/2018			
ROCES Samuel	Médecine fédérale	Kiné fédéral		01/03/2018		
BREMONT Gérard	DTN	Mécanicien		01/03/2018		
BUCCI Grégory	DTN	Mécanicien		01/03/2018		
HENRIETTE Didier	DTN	Logisticien		05/03/2018		
AKBAY Tugba	DRH	CDD RH		06/03/2018		
GICQUELLO Brendan	DAS	Assistant coordinateur DAS		21/03/2018		
TAILLARD Julien	DTN	Préparateur physique Bourges				01/05/2018
			41	47	46	41
SORTIES						
BOUILLOD Anthony	DTN	Chargée de mission-CDD Doctorant		31/03/2018		
COTS Delphine	DAS	Assistante DAS (démission)			03/04/2018	
AKBAY Tugba	DRH	CDD			30/04/2018	
			41	46	44	45
EFFECTIF AU 31/05/2018	45					

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS fait également part des mouvements de personnels plus récents :

- Arrivée d'Alexandra HENAUT, stagiaire en ressources humaines ;
- Arrivée de Paul PISCIRELLO à la Direction des activités sportives ;
- Embauche de Julien TAILLARD en qualité de préparateur physique.

La Directrice administrative et financière rend compte de la première réunion du CSE (Comité social d'entreprise) avec les nouveaux représentants du personnel. Elle fait part de l'organisation de deux journées de cohésion déjà réalisées et évoque des actions conjointement envisagées avec les délégués pour parvenir à une meilleure cohésion au sein du personnel du siège fédéral.

Au sujet du contrôle des documents de paie et de la modernisation des procédures, Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS explique que les représentants de la société « Univers paie » sont venus au siège fédéral le 20 avril 2018 afin d'examiner l'intégralité du dossier. Elle annonce qu'un outil de suivi des absences (congés, RTT...), des déplacements et des plannings a été mis en place. Celui-ci permet également la dématérialisation des fiches de paie. Elle affirme que cette modernisation est appréciée à la fois par les salariés, le service « ressources humaines » mais également par la société de paie, qui peut exploiter beaucoup plus rapidement et sans erreur possible les données transmises.

VI. INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU DIRECTEUR DU POLE MEDICAL FEDERAL

1. Directeur technique national

Didier MARCHAND donne la parole à Christophe MANIN.

1.1. Le haut niveau et résultats des sélections nationales

Christophe MANIN souligne les très bons résultats obtenus lors des récents championnats du monde de BMX. En VTT DH, les pilotes français obtiennent de bons résultats. En VTT cross-country, les Français se sont distingués dans les manches de Coupe du monde disputées à Abstadt (Allemagne) et Novo Mesto (Italie). Le Directeur technique national souligne les deux victoires engrangées par la sélection juniors sur route au Tour du Pays de Vaud. Il mentionne que la France occupe la troisième place du classement de la Coupe des nations « espoirs ». Pour le BMX Free style, Christophe MANIN déplore la grave blessure d'Anthony JEANJEAN consécutive à une chute survenue lors d'un entraînement.

1.2. Projet de pôle France BMX freestyle

Le Directeur technique fait état du projet de création d'un pôle France BMX freestyle à Montpellier, avec un objectif d'ouverture au 1^{er} septembre 2019.

1.3. Ressources humaines

Patrick GUIMEZ a été recruté pour assister Serge FROISSARD dans la préparation des championnats du monde de BMX freestyle (contrat de 6 mois).

1.4. Préparation des Jeux Olympiques de Tokyo 2020

Emmanuel BRUNET, Cyrille GUIMARD (en reconnaissance des circuits des épreuves sur route) puis Christophe MANIN (au cours d'un voyage organisé par le Comité National Olympique et Sportif Français) se sont déplacés récemment au Japon.

1.5. Détection

Le Directeur technique national rappelle la mise en place d'un plan national de détection. Il annonce qu'un cadre technique s'est rendu récemment dans les comités régionaux de la Caraïbe.

1.6. Les directives techniques nationales

Christophe MANIN présente les directives techniques nationales et déclare que ce document très important a été validé par le Bureau exécutif. Il précise qu'il concerne tous les cadres techniques et les agents de développement.

1.7. Réforme des formations fédérales

Le Directeur technique national fait état d'une réforme des formations fédérales sans révolution. Il insiste sur le rôle de l'institut national de formation et sur l'autonomie accrue des

comités régionaux. Pour un accès plus facile à la formation aux licenciés avec moins de modules, il est mis en œuvre :

- ❖ une restructuration de la filière fédérale avec une utilisation des nouveaux moyens de formation à distance pour une partie de toutes les formations.
- ❖ Un accès simplifié à un tronc commun de formation, appelé « module accueil ».
- ❖ Un choix de formation dirigé soit :
 - vers l'animateur (label école de cyclisme « baby vélo ») ;
 - vers l'éducateur (label club compétition aide au professionnel habilité pour obtenir le label). Ce diplôme permettant ensuite d'accéder à la formation d'entraîneur fédéral avec une seule spécialité.
- ❖ Des modules complémentaires ajoutés à ces diplômes (autres spécialités, coach vélo santé premier niveau, vélo à assistance électrique, directeur sportif de structure de division nationale....)

1.8. Les formations professionnelles

Christophe MANIN annonce la mise en place de deux formations DEJEPS pour la période 2018-2019, avec une trentaine de candidats.

1.9. Développement

Le Directeur technique national met en avant trois volets.

1.9.1. La production de contenus pédagogiques

L'application numérique « MyCoach Vélo » a été mise en ligne et diffusée vers les licenciés le mercredi 9 mai 2018. Elle sera diffusée plus largement fin juin 2018 vers le grand public. Outre le suivi de ses parcours et de son activité, l'application donne accès à des tutoriels vidéo. Ces derniers visent l'apprentissage, le choix du matériel, la sécurité mais surtout la démonstration de techniques cyclistes nécessaires à la pratique compétitive.

Le travail de production du contenu pédagogique à destination des clubs labellisés « club compétition » est en cours. L'objectif est de formaliser le parcours de formation du jeune cycliste, dans chacune des disciplines. Les documents devront être disponibles pour les clubs à la rentrée de septembre 2018.

1.9.2. Les actions

Dans le cadre du plan de féminisation, des actions « stages 100% filles » ont été relancées cette année sur les disciplines BMX et VTT. Les premiers stages organisés apportent des retours très positifs de la part de pratiquantes non licenciées. Des stages route interrégionaux ont également été relancés, les premiers ayant eu lieu entre les comités Grand Est et Bourgogne Franche Comté. Ces stages permettent d'identifier des jeunes pratiquantes et de leur proposer un cadre propice à l'émulation et à l'envie de s'engager dans une pratique intensive.

1.9.3. Organisation

Suite à l'installation d'une cellule développement au sein de l'organigramme de la Direction technique nationale, il est apparu cohérent de rattacher les activités liées aux sites de pratiques et aux équipements au sein de cette cellule. Ainsi, Guillaume SCHWAB devient responsable des équipements et des sites de pratiques. Valérie VILLEY devient chargée de mission sur les sites VTT sous la coordination du responsable des équipements et des sites de pratiques. L'enjeu principal est de développer des ressources techniques et pédagogiques à destination des acteurs du cyclisme mais aussi de leurs partenaires pour permettre le développement d'offres de pratiques.

1.10. Mise en place de débriefings

Michel CALLOT fait part de la mise en place de débriefings réunissant les membres du Bureau exécutif et les cadres techniques concernés après chaque championnat du monde des disciplines olympiques. Il explique l'intérêt de tels échanges.

2. Directeur du pôle médical fédéral

Didier MARCHAND donne la parole à Jacky MAILLOT.

2.1. Présentation du nouvel organigramme de la médecine fédérale

Jacky MAILLOT attire l'attention des membres sur le remplacement de l'appellation « médecin fédéral national » par celle de « Directeur du pôle médical fédéral ». Il présente le nouvel organigramme de la médecine fédérale.

2.2. Réunion de la commission médicale nationale

Le Directeur du pôle médical fédéral annonce que la commission médicale nationale s'est réunie récemment sous la présidence du Docteur Jean PONARD, médecin nouvellement élu au sein du Conseil fédéral.

2.3. Nomination d'un Directeur médical au sein de l'Union Cycliste Internationale

Jacky MAILLOT fait part de la nomination du professeur Xavier BIGARD (Français) comme Directeur médical de l'UCI à partir du 1^{er} juin 2018. Il annonce avoir sollicité un rendez-vous pour le rencontrer en septembre 2018, en compagnie de Jean PONARD et d'Eric MENADIER.

2.4. Nouvelle structuration des médecins des équipes nationales

Le Directeur du pôle médical fédéral communique des informations au sujet de l'encadrement médical des différents collectifs.

2.5. Prise de parole par Jean PONARD

Le médecin nouvellement élu au sein du Conseil fédéral remercie les membres pour son intégration au sein de cette instance. Il rappelle les grandes lignes de la réorganisation de la médecine fédérale :

- Médecine de soins et suivi des équipes de France coordonnés par Jacky MAILLOT ;
- Médecine réglementaire assurée par Eric MENADIER ;
- La partie « Sport Santé » placée sous la responsabilité de Colette NORDMANN.

Jean PONARD assure qu'il veillera au bon fonctionnement de ce dispositif, avec l'appui de la Direction technique nationale et des médecins régionaux. Il présente également sa « feuille de route ».

2.6. Adoption du nouvel organigramme de la médecine fédérale

Didier MARCHAND soumet le nouvel organigramme de la médecine fédérale à l'approbation des membres. Celui-ci est adopté à l'unanimité. (Voir en annexe 1).

2.7. Durée de validité du certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme

Le Secrétaire Général rappelle que le Bureau exécutif a sollicité la commission médicale afin qu'elle se prononce sur la durée de validité du certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme pour les pratiquants « loisirs ». Celle-ci a préconisé une durée de validité de cinq ans pour les licenciés avant 65 ans et de trois ans pour les licenciés à partir de 65 ans. Yannick POUHEY annonce que ces préconisations ont été adoptées à l'unanimité par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le 14 juin 2018.

VII. COMMISSIONS SPORTIVES

Modifications réglementaires sur proposition du Bureau exécutif

1. Commission cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER présente les propositions adoptées par le Bureau exécutif lors des séances du 17 mai et 14 juin 2018.

1.1. Modification de la réglementation fédérale

Afin d'intégrer les épreuves masters dans le cadre de la Coupe de France de cyclo-cross, le Bureau exécutif, lors de sa séance du 17 mai, a adopté à l'unanimité la proposition ci-après pour intégration dans le règlement fédéral du titre 5 cyclo-cross pour la saison 2018-2019 :

Texte en vigueur

Proposition de texte

<u>Participation :</u> 5.1.001 Les licenciés pass'cyclisme et pass'cyclisme open peuvent participer aux épreuves de cyclo-cross du calendrier régional, à l'exclusion des épreuves du calendrier FFC et UCI.	<u>Participation :</u> 5.1.001 Les licenciés pass'cyclisme et pass'cyclisme open peuvent participer aux épreuves de cyclo-cross du calendrier régional, à l'exclusion des épreuves du calendrier FFC et UCI, et exceptées les épreuves masters organisées dans le cadre de la Coupe de France de cyclo-cross.
--	--

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1.2. Classification UCI des manches de la Coupe de France cyclo-cross 2019-2020

A ce jour, les manches de la Coupe de France sont inscrites au calendrier UCI en Classe 1. Ce qui impose de respecter les obligations financières de l'UCI avec notamment les prix de course à verser par l'organisateur, qui sont présentées dans le tableau ci-dessous en parallèle des obligations financières d'une épreuve inscrite au calendrier UCI en Classe 2.

Epreuves - Classes	UCI Classe 1	UCI Classe 2
Elites hommes	5 000,00 €	1 525,00 €
Elites femmes	5 000,00 €	1 525,00 €
Espoirs hommes	1 015,00 €	1 015,00 €
Juniors hommes	800,00 €	800,00 €
TOTAL	11 815,00 €	4 865,00 €
Différence entre classe 1 et classe 2	6 950,00 €	

Sur le plan sportif, la Direction technique nationale a démontré aux membres de la commission que les coureurs étant à la recherche de points UCI pour être bien positionnés sur les grilles de départ des manches de Coupe du monde prennent essentiellement leurs points justement sur les manches où ils sont classés entre les 10 et 20 premiers de l'épreuve. Les meilleurs, et notamment chez les femmes, ne participent pas forcément aux manches de Coupe de France.

Etant donné les difficultés financières des organisateurs des manches de la Coupe de France de cyclo-cross, le Bureau exécutif, lors de sa séance du 14 juin 2018, a retenu à l'unanimité la proposition de la commission d'organiser en classe 2.

Pour la saison 2018-2019, l'UCI sera consultée puis selon la réponse, le Président de la commission prendra contact avec les organisateurs pour donner le choix entre classe 1 et classe 2.

1.3. Droits d'engagement de la Coupe de France 2018-2019

Lors de sa séance du 14 juin 2018, le Bureau exécutif a adopté à l'unanimité la proposition de la commission concernant une évolution des droits d'engagement des manches de la Coupe de France de cyclo-cross afin d'augmenter la part de reversement aux organisateurs.

		Montants d'engagement	Part FFC	Part comité régional	Part organisateur	
Propositions de tarif adoptées par le Bureau exécutif	Cadets-cadettes	12,00 €	3,50 €	3,50 €	5,00 €	
	Autres catégories	15,00 €	4,50 €	4,50 €	6,00 €	
	Exemple pour 600 coureurs pour une manche de Coupe de France	Formules		3,50 € x 200 cadets + 4,50 € x 400 autres coureurs	3,50 € x 200 cadets + 4,50 € x 400 autres coureurs	5,00 € x 200 cadets + 6,00 € x 400 autres coureurs
		Totaux		2 500,00 €	2 500,00 €	3 400,00 €
Gain			0,00 €	0,00 €	1 600,00 €	

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Commission du cyclisme pour tous et des masters

En l'absence de Jean-Michel RICHEFORT, Yannick POUHEY présente une proposition adoptée par le Bureau exécutif lors de la séance tenue le 14 juin 2018.

2.1. Les FFC masters séries : projet 2019

Le Secrétaire Général de la FFC explique que la commission a proposé pour 2019 la mise en place d'une série d'épreuves qualificatives pour les championnats de France masters sur route par catégories d'âges, inscrites au calendrier des cyclosporives FFC. Pour être prises en compte, ces épreuves devront répondre au cahier des charges d'organisation des cyclosporives.

Les épreuves retenues seront définies avant l'édition du guide officiel des cyclosporives 2019, selon le processus d'un appel à candidature, lors de la transmission des fiches d'information à chaque organisateur d'épreuve inscrite au calendrier national des cyclosporives.

Les droits d'organisation seraient majorés au regard d'une épreuve cyclosporive lambda (100 €). Cependant une redevance de 2 € par inscrit serait reversée à la FFC (1 € pour le siège fédéral, 1 € pour le comité régional). Il appartiendrait aux organisateurs de majorer leurs tarifs d'inscription d'autant, de manière à leur éviter un manque à gagner. Les candidatures devraient être enregistrées en septembre-octobre 2018 et la désignation des organisations appartenant à la série serait effectuée à l'occasion du bouclage du calendrier national 2019, afin de permettre la publication dans le supplément calendrier de France Cyclisme et dans le guide officiel des cyclosporives 2019.

La FFC prendrait à sa charge, la communication globale de la série ainsi que la réalisation des logos et visuels. Huit épreuves maximum seraient retenues. Une répartition géographique des épreuves qualificatives sera observée, de manière à permettre aux pratiquants masters de toutes les régions de disputer au moins une épreuve qualificative.

Nb : Le cahier des charges organisateur a été réalisé par la commission nationale.

Cette proposition déjà adoptée à l'unanimité par le Bureau exécutif lors de sa séance du 14 juin 2018, est soumise à l'approbation des membres par Didier MARCHAND. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. Commission piste

Yannick POUHEY présente les propositions adoptées par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le jeudi 14 juin 2018.

3.1. Coupe de France de l'américaine

Le Président de la commission explique qu'en raison du manque d'engagés élites hommes sur la Coupe de France de l'américaine 2018, du désengagement d'une majorité de comités régionaux dans la prise en charge des coureurs élites hommes et femmes sur les épreuves piste, conjugué à l'ouverture aux clubs des Coupes de France FENIOUX piste, la commission a proposé que la participation aux épreuves élites hommes et élites-juniors femmes soit ouverte aux équipes professionnelles, équipes UCI, équipes de divisions nationales, aux clubs, sélections départementales ou régionale pour les coureurs professionnels, 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégories. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le jeudi 14 juin 2018.

Soumise à l'approbation des membres par Didier MARCHAND, elle est adoptée à l'unanimité.

3.2. Manche piste de la Coupe de France juniors

Le Président de la commission explique que compte tenu des modifications règlementaires de la Coupe de France juniors et notamment de la non prise en compte du classement de la manche piste dans le classement général de l'épreuve, la commission piste a rencontré des difficultés à trouver un organisateur pour 2018. De ce fait, afin de remobiliser les organisateurs ainsi que les comités régionaux pour cette épreuve importante pour la pratique, il a été proposé :

1) L'augmentation des qualifications hors quotas sur les épreuves de scratch et course aux points (trois premiers qualifiés de chaque épreuve).

2) L'obligation de participation des comités régionaux à cette journée pour pouvoir engager des juniors licenciés dans le comité aux championnats de France sur piste.

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le jeudi 14 juin 2018. Soumises à l'approbation des membres par Didier MARCHAND, elles sont adoptées à l'unanimité.

3.3. Participation des femmes de l'équipe de France dans les épreuves hommes

Le Président de la commission explique que suite à l'analyse de la participation de deux équipes femmes (élites et de juniors femmes) proposées par la Direction technique nationale à l'épreuve juniors hommes lors de la Coupe de France de l'américaine 2018, la commission a proposé de généraliser la possibilité à certaines femmes figurant sur une liste pré-établie et diffusée par la Direction technique nationale de participer, tout au long de l'année, aux épreuves piste hommes dans la catégorie qui sera précisée. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le jeudi 14 juin 2018. Soumise à l'approbation des membres par Didier MARCHAND, elle est adoptée à l'unanimité.

4. Commission route

Ludovic SYLVESTRE présente les propositions adoptées par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le jeudi 14 juin 2018.

4.1. Ententes de clubs pour la catégorie juniors

Il explique que l'objectif est de favoriser la détection des juniors dans le cadre du plan de performance fédéral et de permettre aux coureurs faisant partie d'une entente de rester dans leurs clubs d'origine et de formation tout en leur permettant de se confronter au haut niveau (épreuves fédérales et internationales). L'entente serait une association type « loi de 1901 » déclarée en préfecture et affiliée à la FFC. Pour les 6 membres dirigeants, il est nécessaire de rester dans leurs clubs d'origine tout en appartenant à l'entente. L'entente devrait être composée au minimum de deux clubs (pas de maximum). Elle devrait comprendre au moins 4 et au plus 18 coureurs, avec un maximum de 5 coureurs issus d'un même club.

Les clubs composant l'entente devraient avoir leur siège sur le territoire d'un même comité régional. Il serait néanmoins possible de créer une entente avec des clubs situés dans des départements limitrophes n'appartenant pas à un même comité régional. Dans ce cas, les accords des deux Présidents de comités régionaux concernés seraient requis. Le nom de la structure et son maillot unique devraient faire l'objet d'une déclaration auprès du ou des comités régionaux concernés avant le 31 janvier 2019. L'encadrant déclaré sur la demande d'homologation de l'entente devrait être titulaire de l'un des diplômes suivants : « BF3 route » ou « Entraîneur club expert ».

Le Président de la commission route explique que ces propositions ont été adoptées à l'unanimité par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le jeudi 14 juin 2018. Soumises à l'approbation des membres par Didier MARCHAND, elles sont adoptées à l'unanimité.

Fin de la séance du vendredi à 19 h 35'.

Ouverture de la séance le samedi à 8 h 30.

VIII. SITUATION BUDGETAIRE 2017-2018

Le Président donne la parole au Trésorier Général, lequel s'exprime par visioconférence. Gilles DA COSTA explique les raisons qui ont conduit à réaliser un budget rectificatif. Il évoque les conséquences de la résolution d'un contentieux social très ancien, pour lequel la FFC a été condamnée à verser une indemnité conséquente à une de ses anciennes salariées. Il affirme que la volonté de dégager un excédent budgétaire a été maintenue en procédant à une réduction drastique des charges et notamment celles de la Direction

technique nationale, à hauteur de 120 K€. Le Trésorier Général donne la parole à Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS et l'invite à apporter des précisions complémentaires.

La Directrice administrative et financière commente les différents postes sur lesquels ont été opérés des modifications. Elle évoque également l'impact du contentieux social (200 K€), sachant qu'une partie avait été provisionnée sur l'exercice précédent. Elle mentionne aussi une somme de 70 K€ au titre des amortissements pour les travaux à réaliser dans les locaux de l'ancien siège fédéral sis à Rosny-sous-Bois pour les rendre aptes à la vente. Elle affirme que le total de ces réductions budgétaires s'élève à 230 K€.

IX. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Gilles DA COSTA affirme que la démarche d'orientations budgétaires permet aux instances fédérales de présenter les perspectives pour les années à venir et les dispositions à prendre afin de conduire les politiques de développement et les projets du cyclisme français. Puis il examine successivement :

- 1- la première année de mandat,
- 2- le projet fédéral,
- 3- le cadrage budgétaire pluriannuel et pour 2019,
- 4- les conditions de la réussite,
- 5- la politique sportive.

1. La première année de mandat

L'exécutif fédéral a été amené à faire face à de nombreux chantiers et au besoin de stabilisation de dossiers. Le Trésorier Général rappelle que l'absence de directeur financier et les difficultés de pilotage budgétaire historiques à la FFC ont conduit à une nécessaire réorganisation de la fonction et à un renforcement du contrôle des dépenses. Appuyées par un audit commandité par le Ministère et par un plan d'actions élaboré par la nouvelle directrice administrative et financière, de nombreuses dispositions ont été prises (gestion des stocks, formalisation des procédures, fiabilisation du système d'information financier, définition d'un dispositif d'engagements, établissement d'une méthode de provisions, gestion de trésorerie,...). Gilles DA COSTA souligne qu'en l'absence d'outils et de méthodes fiables, il a fallu attendre la fin d'année pour avoir une visibilité suffisante sur la réalisation budgétaire. Dans ce contexte, l'exercice 2017, impacté par des reliquats de la gestion de 2016, a été largement déficitaire, renouvelant la procédure d'alerte du commissaire aux comptes. D'un point de vue structurel, il en est ressorti qu'en régime courant, le budget était juste équilibré. La situation budgétaire avec un niveau de fonds propres négatifs élevé et une trésorerie très insuffisante, est un risque majeur pour la fédération. Elle entrave nombre de projets et contraint le développement.

Au plan sportif, l'année 2017 a été bonne avec des résultats satisfaisants dans toutes les disciplines et des équipes de France remarquées sur tous les terrains. Le changement d'équipe à la tête de la Direction technique nationale a été l'occasion d'engager un projet de performance fédéral destiné à diriger l'ensemble des actions vers le projet Paris 2024. La Direction technique nationale a également porté de nombreux projets structurants, y compris dans les territoires avec les relais des cadres techniques, dont les compétences sont indispensables à toutes les disciplines. A titre d'exemple la mise en place en lien avec la commission jeunesse, des écoles françaises de cyclisme a été une réussite.

Le secteur des organisations fédérales prouve régulièrement son implication et son expertise, soit pour des événements sous maîtrise d'ouvrage directe (championnats de France, épreuves de Coupe du monde,...), soit pour sa coordination avec les clubs organisateurs contributeurs au calendrier fédéral, qui reste attractif. La problématique de l'attribution des épreuves doit cependant conduire à un équilibre de répartition sur le territoire national et à une plus grande cohésion avec les comités régionaux, dès l'origine des contacts.

Les plans fédéraux de développement ont été engagés vigoureusement, en particulier le plan de féminisation avec des assises du cyclisme féminin fort remarquées avec la présence de Madame la Ministre.

Le renouvellement de toutes les commissions a permis l'accueil de nouvelles compétences issues des clubs et comités, qui tout en découvrant le système fédéral apportent leur dynamisme et leur volontarisme. Le Trésorier Général souligne tout particulièrement le travail essentiel de la commission sécurité suite aux évolutions réglementaires. Il affirme que celle-ci joue un rôle essentiel pour la reconnaissance de la qualité des épreuves, la formation des bénévoles et bien évidemment la sécurité des pratiquants. Les commissions thématiques et la commission des finances, dont la présidence a été confiée à un élu du Conseil fédéral, ont parfaitement joué leurs rôles respectifs.

Le groupe de travail ad hoc, composé de commissaires experts, chargé de la mise à jour de la réglementation a livré un document remarquable, parfaitement exploitable. Dans ce registre, la mise en place d'un dispositif de lutte contre la fraude technologique sur l'ensemble du territoire est également soulignée.

Le secteur médical a été également l'objet de modifications structurelles. La séparation des différents pans de ce secteur, déterminant pour la fédération, est porteuse de garanties pour l'avenir.

Au plan institutionnel, la fusion des comités régionaux, dans le respect du Code du sport, a été menée à bien sur tout le territoire. Au-delà de la dimension juridique, il convient de trouver des modalités de gouvernance appropriées à ces grands territoires.

S'agissant des relations entre la FFC et la LNC, Gilles DA COSTA se réjouit qu'elles s'établissent dans un contexte de confiance et de complémentarité très positifs permettant d'envisager le renouvellement de la convention qui lie les deux parties, dans des conditions favorables. Il en est de même pour les relations avec les pouvoirs publics et le mouvement sportif.

Le Trésorier Général déplore le cycle de baisse du nombre des licenciés jouant défavorablement sur les recettes et le système d'assurances. Concernant ce dernier point, la négociation entreprise a permis de « caper » le contrat et ainsi d'écarter ce risque pour la durée du mandat. Pour les licences, les dispositions réglementaires (certificats médicaux, et élargissement du cadre compétitif) pénalisent lourdement le développement.

Gilles DA COSTA souligne que le système d'information, coûteux à exploiter, relève d'une autre génération d'outils. A l'heure de la transition numérique et du développement des usages, il affirme que ce constat constitue un point faible indiscutable. Corrélié à une réforme des licences indispensable, ce dossier est mentionné comme un chantier majeur des deux années à venir.

Les équipes de salariés de la FFC et la Direction technique nationale ont dû être modifiées, complétées, pour tenir compte des enjeux du projet de mandat et des objectifs de gestion assignés. A ce titre, le recrutement d'un directeur des systèmes d'information, en lieu et place d'un directeur général, dont le rôle de coordination et de supervision, est à présent assuré par le Président, est un signe déterminant quant à la vision de l'organisation des services de la fédération et des projets à conduire.

Le Trésorier Général affirme qu'après un an d'exercice, le bilan adossé à une forte volonté de transparence, permet de mesurer le chemin parcouru et les changements induits, tant structurellement que culturellement. Ce contexte et la place que prend le vélo dans la société, y compris sous l'effet des évolutions technologiques (VAE), sans compter la perspective de Paris 2024, peuvent rendre raisonnablement optimistes sur la reconnaissance de la fédération et de ses valeurs.

2. Le projet fédéral

Gilles DA COSTA déclare que la plateforme politique présentée par le président de la FFC conserve tout son intérêt et que, confrontée à la réalité stratégique et opérationnelle de la fédération, elle doit être reprise comme projet fédéral structurant l'ensemble des actions. Il affirme que ces trois objectifs et six principes constituent bien le socle du projet de mandat,

qui a vocation à structurer l'organisation et les projets du cyclisme français jusqu'en 2024. Il souligne que dans ce contexte, les six plans conservent toute leur pertinence.

Avec le plan fédéral territorial, il s'agit d'assurer la cohérence entre les priorités nationales et leurs déclinaisons régionales et locales au sein du tissu de comités territoriaux et clubs. Le principe d'un conventionnement établi sur des priorités communes et financé grâce au mécénat en provenance d'ASO est vertueux. Le cyclisme ultra-marin doit également trouver sa place dans ces contrats, comme décidé au sein du Conseil de l'Outre-mer.

La modernisation de la plateforme fédérale de services impose de franchir un cap grâce au déploiement d'outils numériques, à des réflexions sur la mutualisation et par de nouveaux modes de gestion des services. La réflexion sur les licences, la définition de nouveaux produits, de labels FFC participent à cet objectif, qui doit être corrélé à une démarche marketing solide et adaptée aux attentes sociétales d'aujourd'hui et surtout de demain.

Au sujet du plan fédéral de féminisation, le Trésorier Général affirme que la pratique féminine est incontestablement caractérisée par une grande fragilité et que ce plan est vital pour le développement du cyclisme féminin. Il mentionne que le challenge est immense au regard des stéréotypes et de notre culture. Il invite chaque dirigeant, quel que soit son rôle dans toutes les structures à en prendre conscience.

Concernant le plan fédéral de formation, Gilles DA COSTA déclare que l'institut de formation fédéral est désormais prêt, après sa restructuration à être support des actions en direction des différents publics. Si son orientation en direction de l'encadrement technique bénévole et professionnel est bien connue, une priorité doit être également donnée à la formation des dirigeants en région. Le Trésorier Général affirme que c'est grâce à des dirigeants présents sur tout le territoire, bien formés aux enjeux actuels, aux montages de projets, aux spécificités des activités, que la FFC pourra porter le développement de ses activités et cultiver un fédéralisme porteur. Le renouvellement des dirigeants et l'accueil de nouveaux talents se feront à cette condition.

Pour le plan fédéral de protection de la santé, Gilles DA COSTA mentionne que le cyclisme est une activité sportive qui peut largement contribuer à l'amélioration de la santé de chacun. Cette idée, en phase avec les attentes de la population, doit être cultivée. Elle suppose une approche plus diversifiée des activités et plus souple, orientée vers le loisir et le sport-santé. Elle impose une très grande fermeté pour les activités compétitives.

Au sujet du plan de performance fédéral, le Trésorier Général le qualifie de véritable contrat avec le ministère de tutelle. Il affirme que ce plan est le « cœur du réacteur » des activités sportives.

Concernant l'ensemble de ces plans, Gilles DA COSTA affirme : *« Au regard des enjeux, du diagnostic posé après un an aux responsabilités, il apparaît indispensable de poursuivre sur la voie engagée et de confirmer les priorités affichées en début de mandat. Il reste à trouver les conditions financières permettant le portage des dossiers en cours et le redressement budgétaire qui conditionne l'ensemble de notre stratégie. »*

3. Le cadrage budgétaire pluriannuel et pour 2019

Le Trésorier Général mentionne que l'organisation du budget de la Fédération Française de Cyclisme doit donc, à compter de l'exercice 2018-2019 intégrer pleinement les ambitions du projet « Roulons tous ensemble ». En effet, après l'exécution d'un budget 2017 déjà en place au début de la mandature et la réalisation d'un budget 2018 contraint par une situation financière et organisationnelle complexe, laissant peu de temps et de leviers pour modifier la trajectoire enclenchée préalablement, le budget 2019 donne une première opportunité d'affirmer des orientations stratégiques et d'assumer les choix politiques. Gilles DA COSTA affirme que ce budget doit s'inscrire comme le premier d'une trajectoire qui mènera la Fédération, au-delà de la fin du mandat, vers 2024 et lui permettra de traverser à son avantage les transformations profondes de la société, qui impactent naturellement la pratique sportive et les modifications significatives qui s'engagent autour de la gouvernance du sport français. Il considère que cette perspective donne une ligne de conduite à la construction budgétaire : renforcer l'autonomie financière de la FFC par ses ressources propres et par un développement endogène.

3.1. L'affirmation d'une maîtrise des coûts

Le Trésorier Général explique que le budget 2018-2019 devra traduire la concrétisation des actions lancées pour améliorer la maîtrise des dépenses : processus d'engagement des dépenses (pertinence et efficacité des dépenses proposées), renforcement des démarches de mise en concurrence, recherche de solutions alternatives pour limiter certains coûts de fonctionnement, diminution des réflexes de « consommation » de son budget. Il affirme que les efforts accomplis pour produire une économie de 150 K€ dans le budget rectificatif 2018 devront être maintenus.

3.2. Les enjeux à financer

Gilles DA COSTA déclare qu'au-delà de l'activité sportive, pour laquelle il considère qu'elle devra s'effectuer à périmètre budgétaire constant sur le prochain budget, les deux axes prioritaires sur lesquels il sera indispensable de consacrer des budgets sont :

Le financement de la modernisation informatique de la Fédération (schéma des usages numériques). Il affirme que cette action conditionne une partie importante du service apporté aux licenciés et aux clubs et qu'à ce titre elle est déterminante en matière de développement.

Le financement d'une activation ambitieuse et plus opportuniste des actions de développement (effort marketing et communication à accomplir).

Il insiste de nouveau sur la nécessité de recapitalisation de la Fédération sur la base d'un résultat excédentaire de 250 K€ par an.

3.3. Les plans fédéraux

Le Trésorier Général annonce que le financement des 6 plans fédéraux, dont le plan de modernisation, suppose la mobilisation d'un budget de 1.200 K€ par an pendant 3 ans, dont 400 K€ annuels devraient être couverts par la convention d'objectifs avec l'Etat. Le financement des 800 K€ restant pourrait s'opérer de la manière suivante :

- 200 K€ d'aides extérieures sous forme de partenariats acquis ou à développer (exemples : FDJ, AG2R, « My Coach », Fleury Michon, SKF...);
- 100 K€ de ressources induites (financements liés à l'institut de formation - participation des bénéficiaires de certaines des actions prévues...);
- 100 K€ issus du plan d'économie ;
- 400 K€ de mutualisation de charges notamment inhérentes aux fonctions support associées à ces projets (DTN, communication, DSI...) et au croisement entre les plans et les actions engagées par ailleurs et déjà intégrées dans les différents budgets de la fédération.

3.4. L'évènementiel

Gilles DA COSTA affirme que deux axes sont en prendre en compte en ce qui concerne la gestion d'évènements :

3.4.1. Les évènements nationaux

La récurrence des actions dans chacune des années budgétaires restantes dans le mandat ne génère pas de risques significatifs associés à ces évènements sur le plan budgétaire. Il considère qu'une progression est à imaginer dans la commercialisation des évènements mais que l'impact budgétaire restera minime et peut être considéré comme le moyen de réinvestir dans la qualité des productions.

3.4.2. Les évènements internationaux

Le Trésorier Général déclare que l'opportunité d'organiser pour 2020 est à examiner par les commissions qui peuvent être concernées (essentiellement BMX, piste et dans une moindre mesure cyclo-cross). 2019, ne pourrait relever que d'opportunités saisies sur sollicitations de l'UCI. Il affirme que la deuxième partie du mandat peut être l'occasion de déclencher un plan d'organisations internationales majeures pour l'olympiade suivante. En particulier le projet de réunir en France l'ensemble des championnats du monde des disciplines olympiques en 2023 doit être appréhendé très sérieusement. A minima, il doit rester de ce projet la possibilité de se positionner sur un championnat du monde route pour 2023. La concrétisation de ce type de projet obligerait dès le cours de ce mandat à imaginer une structuration juridique et financière qui abrite la Fédération tout en l'associant très directement aux retombées économiques de l'opération. La puissance d'un tel projet s'il est bien maîtrisé dans sa structuration, pourrait être également de nature à renforcer

considérablement la lisibilité de la Fédération auprès d'acteurs économiques significatifs.

3.5. Les perspectives de ressources

3.5.1. La tarification

Gilles DA COSTA affirme que l'augmentation des tarifs doit permettre de financer chaque année :

- 250 K€ de reconstitution des fonds propres.
- 100 K€ de financement de transformation de l'outil informatique (hypothèse du solde de la valeur nette comptable du système actuel divisé par 3, sachant toutefois que la charge risque de porter essentiellement sur 2019 et 2020).
- 50 K€ à investir dans les moyens à mettre en œuvre pour pousser notre développement (marketing et communication).

Il affirme que l'effort à accomplir sur la tarification est de l'ordre de 400 K€ annuels, dont la décomposition pourrait être la suivante :

- 300 K€ d'augmentation des reversements des droits d'engagement, avec une perspective de « libéralisation » pour les organisateurs. Dans ce cas, un examen de la répartition entre fédération et comités régionaux est à conduire.
- 100 K€ d'augmentation des licences par redressement du nombre de licenciés et simple actualisation tarifaire.

Le Trésorier Générale évoque également :

3.5.2. Le développement du nombre de licenciés

3.5.3. L'apport de partenariats nouveaux

Il affirme que ces deux points doivent fixer le cap pour les actions qui sont entreprises et à entreprendre. Par contre le fruit financier de ces résultats, s'ils sont obtenus, ne seront intégrés dans la logique budgétaire qu'au moment où ils deviendront certains. Cette approche permet, dans une logique de prudence, d'assurer quoi qu'il en soit la recapitalisation de la Fédération et sa sortie d'une zone de risques qui la rend très dépendante de la survenue d'aléas.

3.5. Les fruits du développement

Le Trésorier Général explique que, dans la mesure où l'exercice 2018 et plus certainement l'exercice 2019 confirmeraient le retour à une stabilité dans un budget excédentaire, hors effets liés à du développement ou à des éléments exceptionnels positifs (plus-value immobilière...), il conviendrait de réfléchir à la manière de réinvestir le bonus qui résulterait des opérations de développement à compter du budget 2020. Il affirme qu'une orientation raisonnable, au regard de la mission assignée aux Fédérations dans la perspective de Paris 2024 pourrait être :

- 50 % du fruit du développement consacrés à des moyens supplémentaires affectés à la haute performance.
- 50 % réinvestis dans une logique d'héritage en venant conforter les plans fédéraux en rapport direct avec le développement. Dans l'ordre de priorité, inverse à celui du performance actuelle, se trouveraient le plan fédéral de protection de la santé, le plan fédéral de féminisation et le plan fédéral de développement et d'animation, ce dernier permettant d'associer directement les territoires.

4. Les conditions de la réussite

Gilles DA COSTA affirme que ces perspectives sont réalistes, sous certaines conditions qu'il ne faut pas négliger.

En premier lieu, le fédéralisme doit s'exprimer à tous les niveaux. Les adhérents, bénévoles, dirigeants, athlètes doivent être fiers d'appartenir à notre fédération. La FFC est une marque, qui s'entretient et elle dispose de près de 120 000 ambassadeurs pour le faire. Trop souvent, sur le terrain, nous entendons: « A la fédé, ... » ainsi que des commentaires parfois peu solidaires. Notre rôle de dirigeant est de cultiver ce sentiment d'unité fédérale.

En second lieu, l'équipe de salariés à la fédération doit pouvoir accompagner ces évolutions. Ils possèdent leurs compétences et sont prêts à les adapter en fonction des projets. Le travail entrepris sur la cohésion d'équipes est susceptible de favoriser cette dynamique, tout comme l'exigence du dialogue social et la qualité de la gestion des ressources humaines.

S'agissant des installations, le Trésorier Général explique que plusieurs dossiers doivent être traités :

- La cession immobilière des locaux de Rosny-sous-Bois. Le découpage en lots entrepris et la présentation en assemblée générale des copropriétaires (de juillet 2018) est la voie pour aboutir.

- Le maintien en état des locaux techniques de Montry est indispensable à un bon fonctionnement car tout projet de délocalisation n'est pas finançable à ce jour.

- Le renouvellement de la convention d'occupation avec la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, suite au changement d'exploitant du vélodrome.

Ces orientations traduisent un besoin d'élargissement du rôle de fédération du cyclisme. Pour ce faire, l'ensemble des adhérents doit prendre conscience de ce besoin d'évolution vital, dans un contexte toujours plus concurrentiel.

5. La politique sportive

Gilles DA COSTA déclare que la politique sportive fédérale, qui est à la fois le fer de lance et la vitrine des activités, est organisée autour du projet de performance fédéral et de la stratégie de développement et d'animation.

6. Questions des membres

Marc FAYET interroge le Trésorier Général et le Président de la FFC au sujet de la réflexion ou de la volonté de la FFC de s'engager sur l'organisation des championnats du monde en 2023. Michel CALLOT explique que la genèse de cette idée émane de la volonté du Président de l'UCI et qu'il est nécessaire de commencer à inscrire ce projet (4 championnats du monde) dans une réflexion globale à mûrir au sein du Bureau exécutif. Il insiste sur les enjeux et le coût du projet (35 millions d'euros), de même que sur les flux financiers qui pourraient ainsi être générés. Il clôture ainsi son intervention sur ce dossier : « *Nous sommes entre l'intention et la réalisation de ce projet.* »

Catherine GASTOU souhaite savoir qui sera le Directeur des services d'information et quelles seront ses missions.

Le Président de la FFC invite la Directrice administrative et financière à répondre à cette question. Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS affirme que la personne choisie a été sélectionnée à l'unanimité des 5 recruteurs et prendra ses fonctions le lundi 2 juillet 2018. Elle précise que sa première mission consistera à réaliser un audit global des outils informatiques et du site internet de la FFC.

Catherine GASTOU souhaite également obtenir des précisions au sujet de la définition des contrats territoriaux. Michel CALLOT lui répond que la présentation du Trésorier Général (à suivre) consacrée au point « Réforme territoriale » devrait apporter la réponse à ses interrogations.

X. REFORME TERRITORIALE

Didier MARCHAND donne la parole à Gilles DA COSTA. Le Trésorier Général explique que les comités régionaux bénéficieront chacun d'une enveloppe en provenance du mécénat ASO, puis il apporte des précisions au sujet des principes retenus pour établir des clefs de répartition de la somme allouée par ASO. Gilles DA COSTA expose que la détermination du montant des enveloppes repose sur deux éléments : un terme fixe commun à chaque comité régional, un terme variable, déterminé en fonction du nombre de licenciés, pondéré par le dynamisme de chacun des comités régionaux. Il explique avoir pris en compte l'évolution des licences sur les cinq dernières années. Il rappelle que le montant total à répartir s'élève à 530 K€ pour deux années (2018 et 2019). Il met aussi en exergue le principe d'un forfait de 2.500 € par comité « non fusionné » et de 5.000 € par comité « fusionné », soit une somme totale forfaitaire de 50 K€. 480 K€ restant ainsi à répartir en fonction du nombre pondéré de licenciés. Il apporte des précisions au sujet du principe retenu pour exercer cette pondération et présente les hypothèses élaborées et adoptées à l'unanimité par le Bureau exécutif lors

de sa séance du 14 juin 2018. Le tableau ci-dessous comporte les sommes attribuées à chaque comité régional et montre, par ailleurs, que celles-ci représentent un apport calculé sur la base de 4,17 euros par licencié (montant obtenu après pondération).

Code	Comités régionaux	2013	2014	2015	2016	2017	% évolution moyen	majoration %	licencés pondérés	forfait	Montant variable	Total pour 2018 et 2019
41	Auvergne Rhône Alpes	16628	16650	16939	16750	16824	1,18%	0	16824	5 000,00 €	70 150,45 €	75 150,45 €
42	Bourgogne Franche Comté	6802	6814	6976	6839	6655	-2,16%	5	6 988	5 000,00 €	29 136,58 €	34 136,58 €
43	Bretagne	11117	11387	11490	11757	11407	2,81%	0	11407	2 500,00 €	47 563,37 €	50 063,37 €
44	Centre Val de Loire	6540	6593	6552	6563	6357	-2,80%	5	6675	2 500,00 €	27 831,89 €	30 331,89 €
45	Corse	937	932	954	496	498	-46,85%	15	573	2 500,00 €	2 387,97 €	4 887,97 €
46	Grand Est	7730	7615	7765	7658	7488	-3,13%	10	8237	5 000,00 €	34 344,70 €	39 344,70 €
47	Hauts de France	7216	7098	6743	6633	6358	-11,89%	15	7312	5 000,00 €	30 487,34 €	35 487,34 €
48	Ile de France	7889	7938	8159	8045	8116	2,88%	0	8116	2 500,00 €	33 841,00 €	36 341,00 €
49	Normandie	7382	7484	7234	7026	7212	-2,30%	5	7573	2 500,00 €	31 575,21 €	34 075,21 €
50	Nouvelle Aquitaine	10426	10225	10170	10257	10046	-3,64%	5	10548	5 000,00 €	43 982,88 €	48 982,88 €
51	Occitanie	9063	9325	9468	9580	9508	4,91%	0	9508	5 000,00 €	39 645,18 €	44 645,18 €
52	Pays de la Loire	9888	10248	10490	10445	10245	3,61%	0	10245	2 500,00 €	42 718,22 €	45 218,22 €
53	Provence Alpes Côte d'Azur	10478	10402	10017	9860	9663	-7,78%	15	11112	5 000,00 €	46 335,20 €	51 335,20 €
	Métropole	112096	112711	112957	111909	110377	-1,53%		115117	50 000,00 €	480 000,00 €	530 000,00 €
60	Guadeloupe	2508	2186	2348	2524	2503	-0,20%	0	2503			
61	Guyane	728	637	665	669	668	-9,62%	10	724			
62	La Réunion	1711	1653	1562	1403	1421	-16,95%	15	1634			
63	Martinique	1566	1523	1408	1455	1395	-10,92%	10	1535			
64	Mayotte	13	49	76	63	53	307,69%	0	53			
65	Nouvelle Calédonie	374	392	379	332	461	23,26%	0	461			
66	Polynésie	222	206	232	256	259	16,67%	0	259			
	Outremer	7122	6646	6660	6702	6750	-5,22%		7168			
	F.F.C.	119218	119357	119617	118611	117127	-1,75%		122286			
							montant par licencié		4,17 €			

Didier MARCHAND demande que la commission des finances puisse exercer une action de contrôle de l'utilisation des sommes attribuées aux comités régionaux. Cette volonté est confirmée par Jean-Philippe POVEDA, Président de la dite commission. Gilles DA COSTA accueille très favorablement cette suggestion. Il insiste également sur la nécessité de prendre en compte l'aide financière apportée par la LNC aux comités régionaux.

Catherine GASTOU dresse le constat que cinq comités régionaux sur douze ont rendu leurs projets et souhaite obtenir des informations au sujet du calendrier de mise en œuvre des actions. Sa deuxième question porte sur l'existence éventuelle de clefs de répartition imposées par le siège fédéral pour l'utilisation au niveau régional.

Le Trésorier Général explique que les initiatives locales sont importantes et rappelle les actions prioritaires définies conjointement avec le mécène : développement des écoles françaises de cyclisme, développement du cyclisme féminin, les voies d'accès au haut niveau, contributions à des enjeux de développement durable. Il insiste sur le fait que les clubs et les comités départementaux doivent être contributeurs et bénéficiaires de la mise en œuvre des actions. Enfin, il fixe au mois de septembre 2018, la date butoir pour la remise des dossiers par les comités régionaux.

Didier MARCHAND soumet la proposition de répartition adoptée à l'unanimité par le Bureau exécutif lors de sa séance du 14 juin 2018 à l'approbation des membres. Celle-ci est également adoptée à l'unanimité des membres du Conseil fédéral.

Catherine GASTOU suggère d'inviter le Président du comité régional de Corse lors de la prochaine séance du Conseil fédéral afin qu'il puisse exposer le projet de développement de ce comité. Didier MARCHAND et Michel CALLOT émettent un avis favorable à cette proposition.

XI. REFORME DES LICENCES

A l'aide d'un diaporama, Didier MARCHAND présente le travail réalisé et explique que les propositions exposées ne sont pas figées. Celles-ci aboutissent à retenir 5 groupes de licences :

- Compétition,
- Apprentissage découverte,
- Arbitres-dirigeants-éducateurs,
- Santé-loisirs-bien-être,
- Services.

Michel CALLOT rappelle que l'objectif visé est de simplifier l'approche des licenciés potentiels face à la diversité de l'offre avec la prise en compte d'offrir assez rapidement une prise de licence dématérialisée.

De nombreux membres interviennent dans ce débat sur la mise en œuvre du projet de réforme : Jo BURDIN, Denis REPERANT, Sandrine JACQUES, Joël MARTINEZ, Eric JACOTE, Nicolas ROUGEON, Marc FAYET, Jean-Claude LECLERC, Jean-Philippe POVEDA, Vincent DEDIEU, Philippe LIMOUSIN, Claire FLORET. Il en résulte notamment la nécessité de proposer une licence « famille » à faible coût (environ 25 €).

Après quoi, Michel CALLOT affirme que le système informatique doit être prêt à absorber cette réforme dès le mois de septembre 2019. Il fait également part de la nécessité de s'attacher le concours d'un prestataire extérieur, notamment pour la prise en compte des dimensions marketing et communication de ce projet.

XII. RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL ET COMMISSIONS

1. Commissions des finances

Jean-Philippe POVEDA rend compte de l'activité de cette commission. Il fait part des inquiétudes suscitées par les conflits sociaux (litiges entre anciens salariés du siège fédéral et la FFC). Il explique que la commission a émis le souhait que pour l'avenir, les montants provisionnés correspondent à la fourchette haute du risque encouru. Le Président de la commission exprime également sa satisfaction au sujet de la méthode utilisée pour définir les conditions de répartition de l'aide financière apportée par ASO.

Michel CALLOT remercie les membres de la commission des finances pour leur forte implication dans différents dossiers.

XIII. QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DES MEMBRES

1. Questions émises par Jean-Claude LECLERC

1.1. Championnat régional des « troisième catégorie »

« Est-il possible d'imposer la date du championnat régional des « troisième catégorie » ? En effet, les dates concernant les 1^e, 2^e, 3^e catégories et les espoirs, les dames sont déjà imposées. La 3^e catégorie est la seule catégorie compétition à ne pas avoir de date imposée. »

Ludovic SYLVESTRE explique qu'il est difficile d'édicter une règle nationale pour les 2^e et 3^e catégories en raison des disparités existant entre les différents comités régionaux.

1.2. Date des championnats régionaux de cyclo-cross

« Suite au changement de date de la troisième manche de la Coupe de France de cyclo-cross (passant du 2 au 30 décembre 2018), qu'en est-il pour le championnat régional ? Peut-on connaître la date définitive pour les championnats régionaux ? »

Yannick POUHEY déclare que la date retenue pour la réalisation des championnats régionaux de cyclo-cross est le 16 décembre 2018.

1.3. Assurance des véhicules à l'échelon course

« Peut-on obtenir des précisions concernant l'assurance des différents véhicules sur une course (véhicule des directeurs sportifs, véhicules suiveurs, motos). Comment sont-ils assurés ? Y-a-t-il une assurance complémentaire à prendre ? »

Le Directeur juridique affirme qu'il y a maintenant près de 15 ans que les véhicules des directeurs sportifs ne sont plus couverts par le contrat global de la FFC lorsqu'ils évoluent à l'échelon course.

1.4. Relations entre la FFC et la FFCT (Fédération Française de Cyclotourisme)

« Une licence « pass'loisir » ou « cyclo sportive » ne permet pas de prendre part à la semaine fédérale (FFCT). Le rapprochement entre les deux fédérations devrait y aider. »

Michel CALLOT affirme qu'un rapprochement entre les deux fédérations ne semble pas envisageable dans un avenir immédiat eu égard à la position de la FFCT mais qu'il continuera à soutenir publiquement cette hypothèse.

1.5. Nouvelles dispositions réglementaires

Jean-Claude LECLERC met l'accent sur la nécessité de communiquer au sujet des nouvelles dispositions réglementaires applicables à l'organisation des épreuves cyclistes. Marc TILLY apporte des précisions sur ce dossier. Pour sa part, Michel CALLOT déclare qu'il envisage d'évoquer ce sujet et celui de la sécurité avec la Délégation à la sécurité routière, les dirigeants de « France Télévisions » et ceux d'ASO afin de communiquer sur ces nouvelles dispositions.

Catherine GASTOU met l'accent sur l'implication de certains coureurs cyclistes professionnels dans leur rôle d'ambassadeur et de diffuseur de message de sécurité. Elle affirme qu'il serait souhaitable de développer plus d'actions avec leur concours.

2. Question émise par Stéphane GARCIA

Stéphane GARCIA indique que sa question s'adresse au Directeur technique national et déclare : « *Pourquoi l'équipe de France juniors de BMX race ne participera pas aux prochains championnats d'Europe de BMX race qui se dérouleront à Sarriens, alors que les pays voisins seront représentés par leurs équipes nationales ?* »

Dans sa réponse, Christophe MANIN met en avant l'importance accordée aux championnats d'Europe « élites », programmés à Glasgow et affirme : « *Etre présents sur deux fonds impose des contraintes budgétaires que nous ne pouvons assumer.* » Il insiste également sur l'intérêt de disputer une épreuve de Coupe de monde en Argentine en fin d'année et rappelle que la participation aux championnats d'Europe juniors était initialement prévue et que la non-participation est une conséquence des contraintes budgétaires à respecter. Il précise : « *Les championnats d'Europe se déroulent après l'organisation des championnats du monde, donc leur intérêt est moindre. Néanmoins, plusieurs juniors Français y participeront.* »

Michel CALLOT conforte les choix opérés par le Directeur technique national.

Joël MARTINEZ met en avant le succès de l'organisation de l'épreuve de Coupe du monde réalisée à Saint-Quentin-en-Yvelines, qui fut une grande réussite, qui a permis de générer des réductions de coûts. Il estime que de ce fait, il serait équitable qu'une équipe de France soit présente aux championnats d'Europe à Sarriens.

Après les interventions d'Eric JACOTE, Catherine GASTOU et Eric PIHET, Christophe MANIN insiste de nouveau sur la nécessité d'effectuer des choix budgétaires rigoureux et sur celle de privilégier la participation à une épreuve en Argentine, qualificative pour la prochaine édition des Jeux Olympiques. A son tour, Michel CALLOT insiste sur le fait que les meilleurs juniors Français vont pouvoir participer à ces championnats d'Europe sous le maillot de l'équipe de France.

3. Questions émises par Jean-Philippe POVEDA

Jean-Philippe POVEDA formule sa première question : « *Peut-on avoir la certitude que pour organiser une coupe de France de BMX, les organisateurs peuvent le faire sur une piste dont les virages sont en terre et cela peut-il être écrit sur un document ?* »

Les éléments de réponse sont apportés par Yannick POUHEY et Michel CALLOT. Le Président de la FFC explique clairement que le Bureau exécutif ne s'est pas encore prononcé sur les propositions de la commission nationale du BMX.

Jean-Philippe POVEDA énonce sa deuxième question : « *Je viens de lire le procès-verbal de la dernière réunion du Bureau exécutif (17 mai 2018). A la rubrique questions diverses, M. VALLIENTE reviens à la charge pour son organisation. De plus, il y a aussi Mr BOUE, qui de son côté négocie directement avec l'UCI pour la même organisation et les deux ont eu les mêmes résultats après leurs épreuves. Nous en avons discuté avec Gilles GIRARDOT et sommes parfaitement en accord. Nous allons contacter le Directeur régional des sports pour connaître sa position sur les deux organisations. Nous tenons à ce que la fédération soit bien informée et que notre responsabilité de comité régional ne soit pas engagée. Quelle sera la*

position fédérale si la région ne suit pas et si à la première échéance, il ne la respecte pas ? »

Michel CALLOT rend compte de ses relations avec M. VALLIENTE, qui désire organiser en 2019 un Tour d'Occitanie féminin. Il explique que ce dernier s'est déjà montré très actifs dans ses différentes démarches et notamment auprès des collectivités d'accueil (villes étapes). Il rappelle également que cet organisateur est redevable auprès de la FFC pour une organisation antérieure. Pour montrer sa bonne volonté, M. VALLIENTE a procédé à un virement d'un montant de 2.220 €. De ce fait, le Bureau exécutif de la FFC a donc décidé d'autoriser l'inscription de cette épreuve au calendrier international 2019 à la condition que l'organisateur prévoit dans son budget prévisionnel le paiement de la dette contractée antérieurement vis-à-vis de la FFC et qu'il respecte strictement l'échéancier établi par la FFC. Michel CALLOT informe également les membres que M. BOUE est également entré directement en contact avec l'Union Cycliste Internationale pour se positionner en qualité d'organisateur du Tour d'Occitanie en 2019. Il évoque la nécessité de solutionner cette concurrence entre deux organisateurs différents pour une épreuve portant la même appellation.

4. Questions émises par Jacky TARENNE

4.1. Coupe de France juniors route

« La Direction technique nationale a souhaité que les manches de la Coupe de France juniors soient disputées en deux étapes, une étape contre la montre et une épreuve en ligne afin d'apprendre à « rouler vite ». Le Conseil fédéral avait accepté la demande de l'organisateur de Trélon, que les frais d'hébergement des deux jours soient à la charge des comités régionaux, contrairement au règlement fédéral.

Pour le comité régional Centre Val de Loire, la facture d'hébergement a plus que doublé (de 405 € à 1035 € uniquement pour l'hébergement de 8 coureurs et 3 encadrants). Nous venons de recevoir les conditions d'hébergement de la manche de la Trambouze des 28 et 29 juillet. Le montant de la pension complète sur deux jours est de 95 € soit 1140 € pour 8 coureurs et 4 encadrants.

En deux épreuves, nous avons doublé le budget uniquement pour l'hébergement (921 € en 2017 et 2175 € en 2018). Ne serait-il pas plus sage de faire des épreuves à tronçons pour les manches de la Coupe de France juniors et non des épreuves à étapes dans ces moments difficiles budgétairement ? »

Ludovic SYLVESTRE apporte des éléments de réponse pour la partie financière de cette question. Il précise que la commission route effectuera un bilan en fin de saison routière 2018 pour savoir quelles propositions formulées pour la saison suivante.

Christophe MANIN rappelle que les épreuves contre la montre constituent une des priorités du projet sportif, dans le but d'apprendre à rouler vite. Cet objectif prioritaire impose de disputer les épreuves contre la montre dans des conditions optimales.

Michel CALLOT affirme que le message délivré par Jacky TARENNE au nom de l'ensemble des comités régionaux a été entendu et que la commission route va l'intégrer lors de ses prochaines réflexions.

4.2. Coupe de France dames minimes cadettes

« Nous avons le même problème pour cette Coupe de France où les jeunes femmes disputent un contre la montre de quelques kilomètres le samedi après-midi et une épreuve en ligne de 60 km le dimanche après-midi. Les hébergements sont aussi à charge des comités régionaux. Ne serait-il pas possible de faire cette manche de Coupe de France sur une seule journée ? »

Michel CALLOT affirme que la solution proposée lui paraît plus simple à mettre en pratique que pour la Coupe de France juniors.

4.3. Coupe de France de cyclo-cross

« J'ai lu récemment dans un PV de la commission cyclo-cross une proposition de porter le droit d'engagement à 15 € pour tous les participants et de ne plus appliquer la ristourne vers les comités régionaux organisateurs. De plus les épreuves des cadets et minimes cadettes

passeraient le samedi après-midi. Là encore ce sont essentiellement les comités régionaux qui sont impactés :

- Frais d'engagement doublés ;
- Le comité régional organisateur assure le défraiement des arbitres régionaux sans retour sur les engagements (impact 100% pour le comité régional) ;
- Nécessité de faire des départs décalés pour le déplacement des cadets et cadettes par rapport aux autres catégories et d'avoir un encadrement différent.

C'est encore un impact financier important pour les comités régionaux formateurs. Ne serait-il pas plus sage de laisser ces catégories le dimanche et de revoir le financement des Coupes de France ? »

Michel CALLOT attire l'attention des membres sur la différence à bien effectuer entre les propositions présentées par la commission et celles qui ont effectivement été adoptées par le Bureau exécutif. Il confirme l'adoption de la proposition relative à l'augmentation des droits d'engagement et de celle concernant la modification du programme des épreuves pour les cadets et minimes cadettes.

4.4. Uniformisation des ristournes sur les droits d'engagements

« Lorsqu'on analyse les ristournes faites aux comités régionaux sur les épreuves du calendrier fédéral nous pouvons constater une grande disparité :

Route = 4,70 € (Engagement 7 € - part FFC 2,70 € - part régionale 4,30 €).

BMX et VTT = 2,00 € (ex : engagement BMX 22 € - part FFC 2,70 € - part régionale 2 €)

Manque à gagner d'environ de 1800 € par challenge et coupe de France.

A quand une homogénéisation des ristournes au même titre que la part fédérale ? »

Michel CALLOT explique que ce constat est le fruit de multiples négociations opérées au gré des années et ayant abouti à des incohérences flagrantes. Il affirme que ce sujet a été évoqué récemment par la commission des finances et le Bureau exécutif. Il précise que l'objectif visé consiste en une harmonisation progressive et que les premiers signes de cette volonté d'harmonisation apparaîtront dans la tarification fédérale pour 2019.

3.5. Uniformisation du support d'engagement pour toutes les disciplines du cyclisme

« Peut-on envisager un jour que tous les engagements pour les épreuves de la fédération soient effectués par « cicleweb » quelle que soit la discipline ? »

Michel CALLOT affirme que la volonté exprimée est de parvenir, avant la fin de l'olympiade, à utiliser le même système d'engagement pour toutes les disciplines et tous les organisateurs.

Pour sa part, Didier MARCHAND déclare que « Cicleweb » fonctionne correctement pour toutes les disciplines.

XIV. INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

1. Contentieux juridiques

Didier MARCHAND donne la parole au Directeur juridique. Christophe LAVERGNE communique des informations relatives aux différents dossiers en cours sur les plans suivants :

- Contentieux liés à la lutte antidopage et autres,
- Contentieux sociaux,
- Contentieux liés aux assurances,
- Contentieux pénaux.

2. Situation de la dette des comités régionaux

Michel CALLOT se réjouit de la baisse de la masse globale, dont le montant s'élève à 504.948,59 €. Il affirme que les difficultés sont concentrées essentiellement sur le comité d'Ile de France, pour un montant de 312.616,06 €. Il explique que cette situation laisse présager la nécessité de réaliser une nouvelle convention d'apurement de la dette de ce comité régional.

XV. MARKETING ET COMMUNICATION

Didier MARCHAND donne la parole à Michel CALLOT. Le Président de la FFC informe les membres qu'il a renégocié les conditions du contrat liant la FFC et la société « In Yellow Consulting ». Il précise que le nouveau contrat limite les clauses d'exclusivité et engage les deux parties jusqu'en 2020. Il fait également part des actions engagées pour renforcer le réseau des grands partenaires et annonce la signature d'un contrat portant sur un apport en conseils et marketing entre la FFC et « YERN et associés » (Gilbert YSERN et Patrice CLERC). Il communique d'autres informations relatives à des contrats en cours de renégociation ou de finalisation (nouveaux partenaires). Michel CALLOT répond également aux questions formulées par Marc FAYET et Catherine GASTOU.

XVI. AVENIR DES LOCAUX DE ROSNY-SOUS-BOIS

Didier MARCHAND donne la parole à Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS. La Directrice administrative et financière effectue une présentation des plans. Elle explique que la FFC est propriétaire de sept lots représentant la totalité de la partie privative du premier étage de la copropriété. En 2016, un géomètre a été mandaté pour la création d'un lot supplémentaire correspondant aux 27 m² à acquérir par la FFC consécutivement aux travaux réalisés en 2006 (annexion d'une partie des aires de services après accord de la majorité requise des copropriétaires).

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS déclare que la FFC a payé le travail de chiffrage du géomètre mais que le rapport réalisé par ce dernier a été refusé par l'assemblée générale des copropriétaires lors de sa réunion tenue en juin 2017 au motif d'un mauvais calcul des tantièmes afférents à cette surface. De ce fait, la FFC n'a pu réaliser l'achat initialement envisagé. Elle déclare également que l'acquisition des 27 m² en un seul lot a ensuite été considérée comme une stratégie créant un obstacle à une vente en lots séparés. En effet, ce lot correspond à une partie longeant tous les autres lots et cette configuration était seulement adaptée à l'hypothèse d'une vente de l'ensemble des lots à un seul acquéreur.

Il s'avère que le marché de l'immobilier de bureau dans le secteur de Rosny-sous-Bois est beaucoup plus favorable à la vente de petites surfaces. De ce fait, décision a été prise par le Bureau exécutif de la FFC de mandater un géomètre afin de répartir les 27 m² à acquérir sur les 7 lots existant. La Directrice administrative et financière déclare que le coût d'acquisition de ces 27 m² et les frais de notaire étaient prévus au budget initial, à hauteur de 63.558 €. Seuls les frais de cloisonnement des lots et de répartition des installations électriques ont été ajoutés dans le budget rectificatif, à hauteur de 78 K€ dans les immobilisations. Après modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires, afin de soumettre ce projet, la date de l'assemblée générale a dû être reportée du 27 juin au 10 juillet 2018. Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS affirme que si le projet est refusé par l'assemblée générale des copropriétaires, la FFC disposera de la possibilité de ne pas acquérir les 27 m² en un seul lot. Mais dans ce cas, elle devra assumer les frais de repositionnement des cloisons en l'état antérieur aux travaux réalisés en 2006. Après quoi, elle précise que les locaux proposés à la vente ont été nettoyés bénévolement par certains membres du personnel fédéral durant un week-end du mois de mars 2018.

Michel CALLOT remercie les élus et salariés qui se sont fortement impliqués pour que ce dossier puisse évoluer rapidement et favorablement. Il fait part de son souhait de pouvoir réaliser la vente des différents lots sur une base de 2000 € par m². Le Président de la FFC communique des informations récentes relatives aux locaux de la FFC situés à Montry. Suite à une intervention de Jean-Philippe POVEDA, Michel CALLOT invite le Directeur technique national à répondre à la question relative aux moyens humains affectés au centre technique basé à Montry. Christophe MANIN explique également que l'hypothèse d'un regroupement de tous les services techniques de la FFC dans le périmètre immédiat du siège fédéral ne pourrait être réalisée qu'à la condition de disposer de locaux adaptés à proximité du vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Après quoi, le Président de la FFC déclare que le souhait de regrouper l'ensemble des services en un même lieu correspond à une logique opérationnelle présentant plusieurs avantages : meilleure gestion des stocks et plus grande fluidité des activités.

XVII. EPREUVES OFFICIELLES

1. Epreuves attribuées

Anne LE PAGE annonce que le Bureau exécutif a attribué les épreuves suivantes depuis la précédente séance du Conseil fédéral, tenue les 26 et 27 janvier 2018.

Année 2018

Route :

TFJC pour une organisation à Montauban (Occitanie) du 6 au 8 juillet 2018.

Cyclo-cross :

Championnats de France élites pour une organisation à Besançon (Bourgogne Franche Comté) les 12 et 13 janvier 2019.

VTT :

Coupe de France XCO et XCE #1 + junior séries pour une organisation à Marseille Luminy (Sud Provence Alpes Côte d'Azur) du 23 au 25 mars 2018.

Championnats de France VTT à assistance électrique pour une organisation à Villard de Lans (Auvergne Rhône Alpes) le dimanche 3 juin 2018.

Championnats de France VTT enduro pour une organisation à Val d'Allos (Sud Provence Alpes Côte d'Azur) les 23 et 24 juin 2018.

Championnats de France de cross-country marathon pour une organisation à L'Espérou Camprieu (Occitanie) le 8 juillet 2018.

Coupe de France VTT trial pour une organisation à Méribel (Auvergne Rhône Alpes) les 14 et 15 juillet 2018.

Championnats de France DHI et DHI masters pour une organisation à Morzine (Auvergne Rhône Alpes) les 28 et 29 juillet 2018.

Coupe du Monde VTT XC-DH pour une organisation à La Bresse (Grand Est) du 24 au 26 août 2018.

Coupe de France pour une organisation à Belfort (Bourgogne Franche Comté) les 15 et 16 septembre 2018.

Polo vélo :

Championnats de France pour une organisation à Le Plessis-Bouchard (Ile de France) les 16 et 17 juin 2018.

Année 2019

Route :

TFJC pour une organisation à Saint-Nazaire (Pays de la Loire).

BMX :

Challenge France Nord-Est pour des organisations à Roubaix (Hauts de France), Messigny et Vantoux (Bourgogne Franche Comté), Osny (Ile de France).

Challenge France Sud-Est pour des organisations à Pernes les Fontaines (Bourgogne Franche Comté), Mozac (Auvergne Rhône Alpes), Saint-Genest-Malifaux (Auvergne Rhône Alpes).

Indoor de Tours (Centre Val de Loire).

VTT :

Championnats de France cross-country marathon pour une organisation à Ornans de l'Extrême sur Loue (Bourgogne Franche Comté) le 6 octobre 2019.

Année 2020

BMX :

Challenge France Nord-Ouest pour des organisations à Redon (Bretagne), Cholet (Centre Val de Loire).

Trophée de France pour une organisation à Avensan (Nouvelle Aquitaine).

Challenge national et championnats de France pour une organisation à Lempdes (Auvergne Rhône Alpes).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le samedi à 12 h 30'.
Prochaine réunion le vendredi 26 et le samedi 27 octobre 2018, au siège fédéral.**

Le Président

Le Secrétaire de séance

Didier MARCHAND

Joseph BURDIN

Plan des annexes

Annexe 1 : nouvel organigramme de la médecine fédérale (page 28).

Annexe 1 : nouvel organigramme de la médecine fédérale

